



# Cafés Hôtels Restaurants REVALORISATION DES SALAIRES ENCORE ET ENCORE ?

publié le 30/05/2011, vu 3252 fois, Auteur : [Presco RH](#)

**Revalorisation des salaires minimaux de la CCN Hôtels Cafés et Restaurants au 1er janvier 2011, au 1er mai 2011 et peut être avec la nouvelle hausse du SMIC ...**

**La nouvelle grille de salaire applicable à partir du 1er mai 2011**

La publication de l'arrêté d'extension de l'avenant n°13 du 12 janvier 2011 au journal officiel rend applicable la grille de salaires à toutes les entreprises et salariés du secteur des HCR à compter du 1er mai.

Le taux horaire minimum sera donc de 9,10 € à compter de cette date.

**La revalorisation du SMIC au 1er juillet 2011 est confirmée par la ministre de l'Economie, Christine Lagarde. Cette hausse est liée à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.**

A tout comprendre et si on veut faire du prévisionnel dans le secteur CHR on peut laisser entendre que les minima conventionnels vont augmenter 3 fois pour 2011 :

- le 1 - 1
- le 1 - 5
- le 1 - 7

**Petit bémol tout de même dans l'avenant 6 à la CCN CHR les partenaires sociaux n'ont pris que l'engagement d'ouvrir des négociations sur les salaires minimaux à chaque hausse du SMIC ; mais pas d'aboutir à un accord.**

Il faut avouer que cela fait beaucoup pour le secteur :

- la mise en place de la mutuelle au 1er janvier 2011,
- le 28 avril 2011 signature de l'avenant au contrat d'avenir prévoyant que 60 000 emplois et 20 000 contrats d'apprentissage seront créés d'ici à 2015,
- le paiement de la prime TVA avec la paie de juillet 2011,
- le solde des jours fériés 2010 non compensés à payer avec la paie de juillet 2011

A SUIVRE...